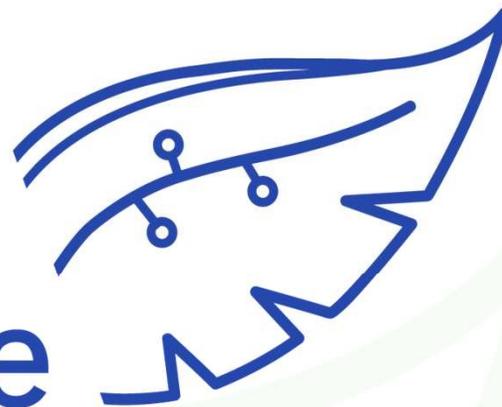


Planet Tech'Care



**Atelier 10 – Présentation et échanges autour du
Guide pour des achats numériques responsables**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mardi 29 juin 2021

GUIDE PRATIQUE

pour des achats numériques responsables



Direction des Achats de l'État
Ministère de la Transition écologique / SNUM / CGDD
Direction interministérielle du numérique
Institut du Numérique Responsable

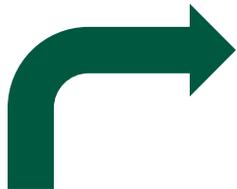
Au menu

- La mission interministérielle Green Tech
par la [Direction interministérielle du numérique \(DINUM\)](#)
 - Présentation du Guide pratique pour des achats numériques responsables
par la [Direction des Achats de l'État \(DAE\)](#)
 - Les nouvelles dispositions concernant l'achat numérique
par la [Direction interministérielle du numérique \(DINUM\)](#)
 - Une démarche commune public et privé
par l'[Institut du Numérique Responsable \(INR\)](#)
 - Le déroulé de la consultation publique
par la [Direction interministérielle du numérique \(DINUM\)](#)
 - Séance de questions / réponses
-

Mission interministérielle
du programme TECH.GOUV

« **Green Tech** »





Mesurer



Définition des objectifs
et mise en action

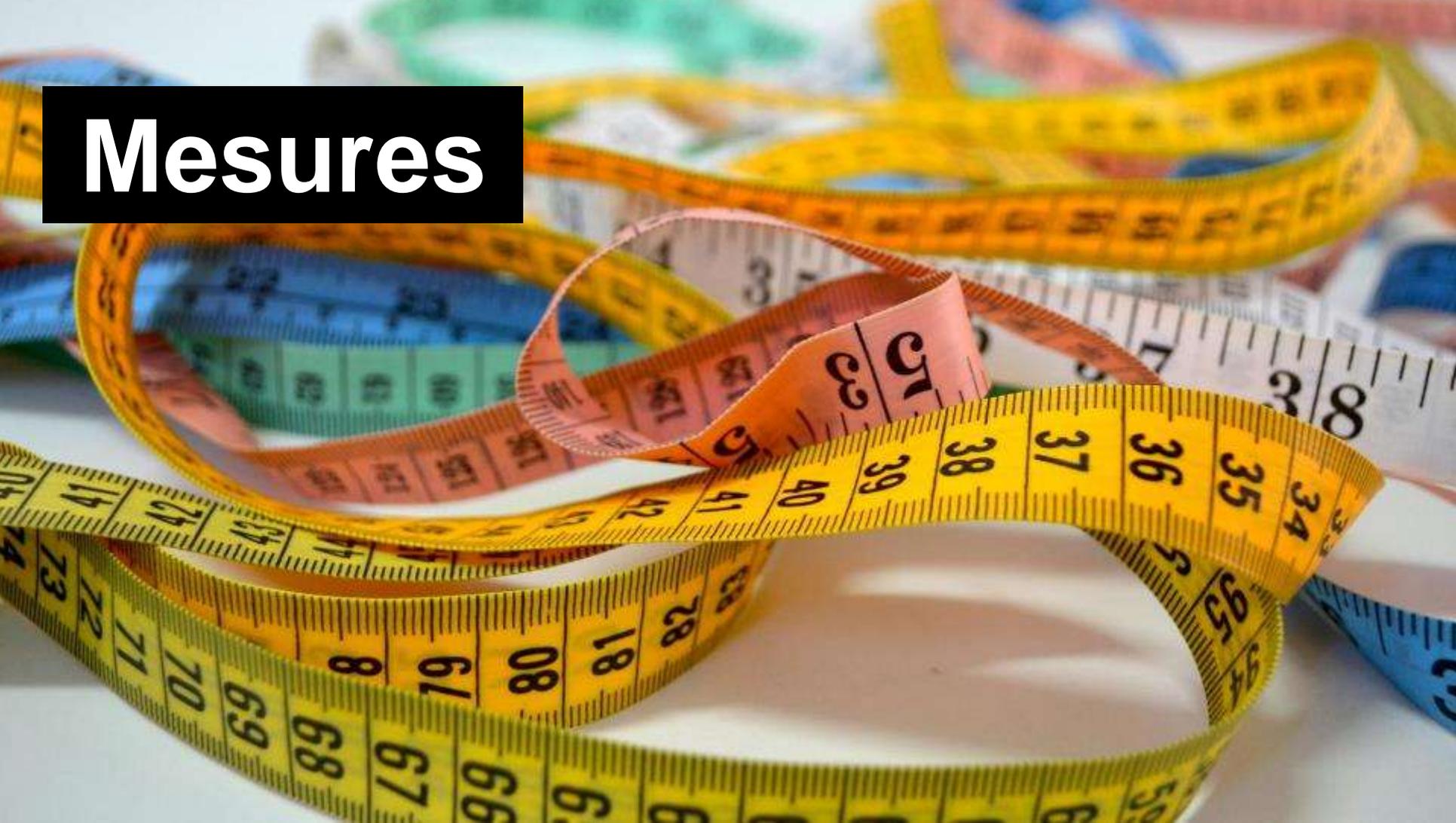
Identifier les bonnes pratiques
et les axes d'amélioration



**Méthodologies
et outils**



Mesures



Sensibilisation

**Un Référentiel des bonnes pratiques
« Numérique responsable »**

Livrable de la feuille de route
gouvernementale
« Numérique et environnement »



DEEE et économie circulaire

Outillage



Écoconception

Référentiel, méthodologie et accompagnement pour une
« Conception responsable de services numériques »

Livrable de la feuille de route
gouvernementale
« Numérique et environnement »

Description

Video
module

H1-Headline

2. w
3. w

Achats

GUIDE PRATIQUE

**pour des achats
numériques
responsables**



Livrable de la feuille de route
gouvernementale
« Numérique et environnement »

Contribuer à faire progresser un numérique du service public plus responsable

- Contribuer aux travaux ou faire des retours d'expériences selon ses compétences.
- Relecture, publication en licence ouverte, ouverture des données...
- Partager des informations sur le sujet.

Merci

ecoresponsable.numerique.gouv.fr



Présentation du Guide pratique pour des achats numériques responsables



Structuration du guide



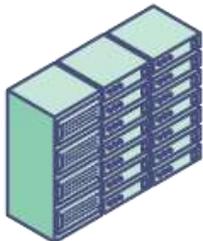
Matériel
Bureautique



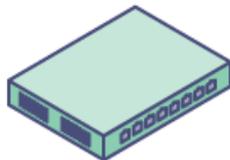
Prestations
intellectuelles
(P2i)



Solutions
d'Impression



Infrastructures et
Cloud



Réseau et
Télécoms



Logiciels

PRÉFACE	4
À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?	6
QUELLES SONT LES PARTIES PRENANTES DE CE GUIDE ?	7
LA DÉMARCHE VERS UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE	10
Qu'est-ce que le « numérique responsable » ?	10
Qu'est-ce que l'analyse de cycle de vie (ACV) ?	13
Quelles sont les alternatives à l'achat du neuf ?	15
Comment réussir la gestion de la fin de vie des équipements ?	17
Que prévoit la loi ?	20
LES LABELS	21
Au niveau des produits	21
Au niveau d'une organisation	33
Au niveau interministériel	37
FICHES PRATIQUES PAR SEGMENT D'ACHATS	39
Matériels bureautiques : PC fixes, portables, écrans, tablettes	40
Solutions d'impression	60
Réseaux et télécoms	80
Matériels d'infrastructures informatiques et services d'hébergement / solutions hébergées	100
Prestations Intellectuelles (P2i)	123
Logiciels	135
GLOSSAIRE	136

Le contenu des fiches pratiques

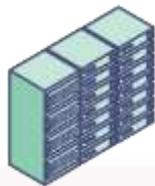
Aspects sociaux et environnementaux

- Enjeux environnementaux propres à chaque typologie de produits (dont approche économie circulaire, réglementations – loi AGEC notamment – écolabels...)
- Insertion de publics éloignés de l'emploi, ESS, traçabilité sociale

Toutes les étapes du projet achat sont traitées

1. Sourcing : exemples de questions à poser aux constructeurs et distributeurs, à adapter
 2. CCAP / CCTP : exemples de clauses spécifiques à chaque famille de produits, à adapter – pas de clause type
 3. RC : exemple de critères à adapter et de questionnaires
-

Le contenu des fiches pratiques



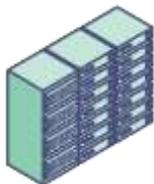
Infrastructures et Cloud

COMMENT LIRE CHAQUE FICHE ?

Les conseils pratiques pour les achats sont rédigés sous la forme de fiches opérationnelles permettant à tout acheteur de disposer :

1. La réglementation existante
2. Échanges préalables avec les opérateurs économiques
3. Des exemples de clauses utilisées à adapter en fonction de chaque projet d'achat
4. Exemple d'annexe de performance en matière de développement durable : performance en matière de protection de l'environnement à adapter selon vos besoins
5. Exemple d'annexe de performance en matière de développement durable : cadre de réponse mémoire social à adapter selon vos besoins
6. Exemple d'annexe relative à la performance environnementale des serveurs à adapter selon vos besoins

Le contenu des fiches pratiques



Infrastructures et
Cloud

B. Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

X.1 Ecoconception des matériels

L'administration est particulièrement attentive au caractère éco-conçu des matériels livrés dans le cadre du présent marché. En particulier, le titulaire s'assure du respect des dispositions suivantes :

Caractère facilement recyclable du matériel

Une attention particulière est portée à la conception des matériels afin de faciliter le désassemblage, le recyclage et le traitement des matériaux qui les composent. Il est notamment exigé que :

- les pièces plastiques supérieures à 25g soient marquées selon la norme ISO 11469 : 2016 ;
- la séparation des matériaux incompatibles soit facilitée ;
- l'utilisation de vernis soit réduite au minimum nécessaire pour les pièces plastiques.

Utilisation de matériaux recyclés dans la composition des équipements

Les matériaux recyclés sont privilégiés dans la composition des serveurs et des châssis fournis dans le cadre du présent marché. La documentation technique associée à ces matériels présente :

- les matériaux entrant dans la composition du matériel et les parties concernées ;
- pour les plastiques, le taux de plastique recyclé post-consommation (rapporté à la masse totale de



Solutions
d'Impression

Exemple d'annexe de performance en matière de développement durable : performance en matière de protection de l'environnement à adapter selon vos besoins

Performance en matière de protection de l'environnement

Questions	Type de réponse attendue	Réponse du candidat	Moyen de preuve
Consommation énergétique Valeur TEC (Typical electric consumption) selon Energy Star (kWh/semaine) Fonctions de gestion énergétique embarquées dans le système d'impression	Valeur avec moyen de preuve. Décrire.		Noté
Niveau sonore En veille profonde (dB) En fonctionnement (dB)	Valeur avec moyen de preuve		Noté
Emission de polluants Ozone (mg/h) COV totaux (mg/h)	Valeur avec moyen de preuve		Noté
% de plastique recyclé contenu dans l'équipement neuf sur total de plastique contenu dans l'équipement, hors circuit imprimé	Valeur avec moyen de preuve.		Noté
Nombre de références de consommables remanufacturés associés à l'équipement (valeur absolue)	Valeur		Noté

Le contenu des fiches pratiques

Liens à faire avec les autres guides achat

- Guides achat public (variantes, plan de progrès, sourcing, corruption) - DAE : <https://www.economie.gouv.fr/dae/guides-lachat-public>
 - Guides thématiques achats responsables – DAE :
 - Respect des droits de l'Homme dans les chaînes d'approvisionnement : <https://www.economie.gouv.fr/dae/respect-des-droits-de-lhomme-au-travail-un-guide-pratique-pour-les-acheteurs-publics>
 - Insertion par l'activité économique
 - Formation de jeunes en décrochage scolaire
 - Égalité femmes/hommes
 - Gestion des déchets et économie circulaire
 - Emissions de gaz à effet de serre
-

Dispositions de la loi AGEC en faveur des achats numériques durables

Article 58 : objectifs d'achat de produits reconditionnés ou réemployés

Obligation pour les acheteurs de l'Etat, des CT et de leurs groupements d'acquérir des **biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées**, dans des proportions fixées entre 20 et 100 % selon le type de produit.

Les établissements publics ne sont pas concernés par l'obligation.

Le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 fixe les objectifs d'achat suivants pour les produits numériques :

- 20 % de téléphones mobiles et fixes issus du réemploi ou du reconditionnement
- 20% de matériels et fournitures informatiques issus du réemploi ou du reconditionnement
- 20 % de photocopieurs et matériel d'impression issus du réemploi ou du reconditionnement
- 20 % de cartouches de toner et cartouches d'encre issus du réemploi ou du reconditionnement

Seuls les **marchés de fourniture** sont concernés. Les contrats de concession et les marchés travaux et services sont hors du périmètre.

Les **proportions d'achat sont exprimées en pourcentage du montant total** hors taxes de la dépense consacrée à l'achat de chaque catégorie de produits **au cours de l'année civile**.

Ce nouveau dispositif doit être évalué d'ici au 31 décembre 2022 et, le cas échéant, sera amené à évoluer (produits concernés et proportions d'achat)

Dispositions de la loi AGEC en faveur des achats numériques durables



Article 16 : Indice de réparabilité

A partir du 01/01/21, indice de réparabilité affiché sur certains produits électriques et électroniques (notamment smartphones et ordinateurs portables)

Une note sur 10 pour informer le consommateur sur le caractère plus ou moins réparable des produits.

Au 01/01/24, l'indice de durabilité remplacera ou complétera l'indice de réparabilité

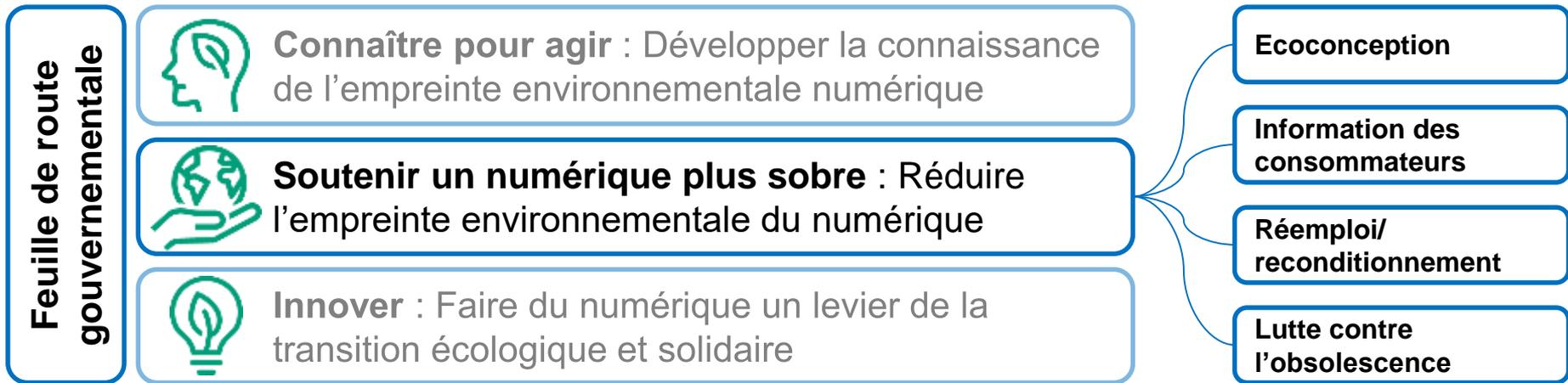
Article 13 I : Information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits

A partir du 01/01/22, mise à disposition par le producteur ou importateur d'informations sur :

1. la réparabilité et la durabilité
 2. l'incorporation de matière recyclée
 3. la recyclabilité
 4. la présence de métaux précieux ou de terres rares
 5. la présence de substances dangereuses
 6. la compostabilité
 7. l'emploi de ressources renouvelables
 8. les possibilités de réemploi
-

Transitions numérique et écologique

L'achat public comme levier sur plusieurs thématiques



Articulation avec des travaux parlementaires en cours (PPL Chaize, PJL C&R)

Consultation publique pour passer de la bêta à la version 1

Réalisée en ligne pendant le mois de mai, à destination de tous les acheteurs publics et pour tous les acheteurs concernés par les clauses environnementales et sociales dans les marchés et commandes numériques : équipements, services ou prestations intellectuelles.

- ✓ Relectures et propositions de corrections
- ✓ Propositions de compléments
- ✓ Propositions de retours d'expériences
- ✓ Contribution à la fiche pratique « Logiciels »

The screenshot shows a web interface for a public consultation. At the top, there is a header with the title 'Guide pratique pour des achats numériques responsables' and the logo of 'Mission Green Tech - DNUM'. Below the header, there is a navigation bar with 'logique' and 'Consultation' buttons. The main content area is a grid of seven cards, each representing a different category of digital products or services. Each card includes an icon, a title, a description, and participation statistics.

Category	Icon	Participation Statistics
Fiche pratique Matériel bureautique - PC fixes - tablettes	Laptop	0 contributions, 0 votes, 1 participant
Fiche pratique Solutions d'impression	Printer	0 contributions, 0 votes, 1 participant
Fiche pratique Réseaux et télécoms	Network card	0 contributions, 0 votes, 1 participant
Fiche pratique Matériels d'infrastructures informatiques, services hébergement, services cloud	Server rack	0 contributions, 0 votes, 1 participant
Fiche pratique Prestations intellectuelles (SI)	Lightbulb	0 contributions, 0 votes, 0 participant
Fiche pratique Logiciels	Laptop	0 contributions, 0 votes, 1 participant
Tableau	Speech bubbles	0 contributions, 0 votes, 1 participant

DÉMARCHE COMMUNE PUBLIC ET PRIVÉ



L'institut du Numérique Responsable, association loi 1901, assembleur de solutions, créateur de valeurs durables...



**Inciter le privé à
s'aligner sur les
exigences de la
commande
publique...**



<https://institutnr.org>

La déferlante Numérique Responsable

Merci !

Place aux questions !

Consulter et télécharger le guide :
ecoresponsable.numerique.gouv.fr



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE



Quels sont les **freins** à l'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés et les commandes ?

Quels sont les **bénéfices à mettre en avant** pour l'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés et les commandes ?

Quelles sont les clauses
environnementales et sociales à
intégrer aux marchés et aux
commandes de **logiciels** ?

